

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1968-1969

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1968.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1),
sur le projet de loi de finances pour 1969, ADOPTÉ PAR
L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME VI

Équipement et logement.

TOURISME

Par M. Victor GOLVAN,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Bertaud, président ; Paul Mistral, Etienne Restat, Joseph Yvon, Marc Pauzet, vice-présidents ; René Blondelle, Auguste Pinton, Joseph Beaujannot, Jean-Marie Bouloux, secrétaires ; Louis André, André Aubry, Octave Bajeux, André Barroux, Aimé Bergeal, Auguste Billiemaz, Georges Bonnet, Amédée Bouquerel, Robert Bouvard, Marcel Brégégère, Pierre Brousse, Raymond Brun, Michel Chauty, Albert Chavanac, Jean Colin, Francisque Collomb, Maurice Coutrot, Georges Dardel, Léon David, Alfred Dehé, Roger Delagnes, Henri Desseigne, Hector Dubois, Emile Durieux, François Duval, Jean Errecart, Marcel Gargar, Victor Golvan, Léon-Jean Grégory, Paul Guillaumot, Roger du Halgouët, Yves Hamon, Alfred Isautier, René Jager, Eugène Jamain, Lucien Junillon, Michel Kauffmann, Maurice Lalloy, Robert Laucournet, Robert Laurens, Charles Laurent-Thouverey, Marcel Legros, Henri Longchambon, Jean Natali, Gaston Pams, Guy Pascaud, François Patenôte, Paul Pelleray, Albert Pen, Lucien Perdereau, André Picard, Jules Pinsard, Henri Prêtre, Maurice Sambron, Guy Schmaus, Abel Sempé, Raoul Vadepiéd, Amédée Valeau, Jacques Verneuil, Joseph Voyant, Charles Zwickert.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 341 et annexes, 359 (tomes I à III et annexe 18), 360 (tome XVI) et in-8° 42.

Sénat : 39 et 40 (tomes I, II et III, annexe 14) (1968-1969).

Lois de finances. — Tourisme.

SOMMAIRE

	Pages.
I. — Considérations générales :	
Nécessité d'une politique d'ensemble.....	4
Budget du Commissariat au Tourisme.....	6
Les « points noirs » de cette activité nationale.....	7
II. — Précisions chiffrées :	
1° La saison touristique.....	10
A. — L'année 1967.....	10
B. — L'année 1968.....	13
C. — Nos principaux concurrents.....	16
2° La balance du tourisme.....	18
3° L'hôtellerie	19
4° Le tourisme social.....	21
5° Plaisance et nautisme.....	22
III. — Examen en commission.....	24

Mesdames, Messieurs,

Quel orateur — si prestigieux soit-il — ne se laisserait pas de répéter, année après année, les mêmes paroles, d'émettre les mêmes craintes, à plus forte raison si celles-ci ont déjà été proférées, à cette tribune ou à une tribune analogue, par d'autres orateurs ? C'est la situation, hélas ! dans laquelle se trouve votre rapporteur pour avis du budget du Commissariat au Tourisme...

Aussi, après un certain nombre de *considérations générales* exprimées à propos de ces crédits, fournira-t-il à votre Assemblée un ensemble de *précisions chiffrées* nécessaires à une meilleure compréhension du tourisme français.

*
* *

I. — CONSIDERATIONS GENERALES

En 1968, nous n'avons même plus la possibilité de nous féliciter de voir figurer, en *un seul opusculé*, les crédits consacrés à ce Commissariat et dont chacun sait déjà, d'ailleurs, qu'ils ne représentent pas totalement l'effort consenti par l'Etat en faveur de cette activité nationale ; en effet, nous n'avons plus pour interlocuteur le Secrétaire d'Etat au Tourisme qu'était M. Pierre Dumas et il nous faut maintenant analyser le budget qui nous intéresse à l'aide du gros fascicule réservé à son successeur, M. Albin Chalandon, Ministre de l'Equipement et du Logement ; le fascicule réservé au Tourisme a donc disparu à l'instant même où nous demandions que ces crédits nous soient présentés de façon « globale »...

Ce n'est pas jouer les Cassandre que d'affirmer que, tant qu'on ne prendra pas suffisamment conscience que *l'industrie touristique française représente 9 % du produit intérieur brut* (à l'Assemblée Nationale, le rapporteur pour avis, M. Bayle, a même déclaré que la valeur ajoutée de notre tourisme était égale à celle de notre agriculture) (1), tant qu'un document unique (et facilement « accessible ») ne répertoriera pas toutes les « actions » engagées par l'Etat au titre des différents ministères (2), tant — surtout — qu'une *politique d'ensemble* n'unira pas les efforts des Finances à ceux du Ministère des Transports ou, encore, à ceux du Ministère de l'Equipement et de notre O.R.T.F., *on n'aura rien fait, ou presque, pour le tourisme français !*

En effet, *cette sorte de « superstructure » sociale et psychologique* qu'est aujourd'hui le tourisme est non seulement commandée par l'existence de *beautés naturelles* dont dispose — dans une plus ou moins grande mesure — tel ou tel pays, mais surtout par celle d'une *infrastructure économique* sans laquelle le tourisme ne saurait se développer (3).

(1) Ce que M. Albin Chalandon a d'ailleurs contesté, au cours de son intervention (cf. 2^e séance de l'Assemblée Nationale, le jeudi 31 octobre 1968).

(2) Rapport Sallé à l'Assemblée Nationale, n° 359, annexe 18, page 12.

(3) Ce qui explique, sans doute, que certains pays qui recélaient des richesses naturelles, mais dont l'infrastructure économique ou administrative n'avait pas permis la mise en valeur, connaissent aujourd'hui une vogue grandissante : ce fut, après la guerre, le cas de l'Espagne, puis de la Yougoslavie ; c'est — à notre époque — celui des pays d'Afrique du Nord et, demain, de contrées plus éloignées encore.

Cet impératif n'exclut pas pour autant *la présence et le rôle de l'homme* (lequel doit être *la fin même du tourisme*), soit qu'il est le passager de nos moyens de transport, le gastronome de nos meilleures tables, le client de nos hôtels, de nos camps de vacances ou de nos établissements thermaux, le sportif épris de nos rivières et de nos montagnes ou, plus simplement, l'amoureux de nos plus beaux paysages.

S'il veut faire davantage connaître et aimer notre pays dans sa diversité profonde, non seulement des étrangers, mais surtout des Français (et il joue là *un rôle irremplaçable d'éducation populaire*, au meilleur sens du terme), le tourisme doit se distinguer par des moyens techniques appropriés à l'époque, mais également par une qualité d'accueil qui était autrefois l'apanage des Français.

*
* *

Dans ce document imprimé — nous l'avons déjà souligné — votre rapporteur désire essentiellement fournir à votre Assemblée *les précisions chiffrées dont elle a besoin* pour juger, sur pièces, l'effort accompli par les responsables du tourisme d'une année sur l'autre, se réservant d'évoquer, à la tribune, tel ou tel thème qui lui est plus particulièrement cher ou que lui a inspiré la lecture des rapports de l'Assemblée Nationale ou, encore, certaines interventions de nos collègues députés (1).

Avant de livrer cette documentation un peu austère à la connaissance du Sénat, en la présentant sous les rubriques habituelles du *bilan touristique* 1967 et 1968, de la *balance du tourisme*, ou de la situation respective de *l'hôtellerie* et des *diverses formes de l'activité touristique* (camping, caravaning, plaisance et sports d'hiver), disons cependant un mot du budget lui-même du Commissariat, préoccupation plus directe de notre Commission des Finances, que ce soit sous l'angle des crédits ou celui des personnels.

(1) C'est ainsi que :

— le rapport de M. Sallé (document déjà cité) a longuement traité de la réorganisation de nos services touristiques à l'étranger (pages 8 à 10) ; des principales opérations d'équipement (pages 13 à 16) ; de l'aménagement de la Corse (annexe I), de la Côte aquitaine (annexe II) et du littoral Languedoc-Roussillon (annexe III) ;

— l'avis de M. Bayle (n° 360, Assemblée Nationale, tome XVI) de l'organisation administrative du Tourisme (pages 3 et 4) et du bilan des Jeux olympiques de Grenoble (pages 9 et 10). Nous ne reviendrons donc pas — autrement que par allusion — sur ces différentes questions.

En effet, pour l'exercice 1969, le **budget** de notre Commissariat (1) connaît *une augmentation globale de 5.005.287 F* (4.505.287 F, au titre des dépenses ordinaires, et 500.000 F au titre des dépenses en capital), soit un sixième de la dotation globale, qui est de 37.294.445 F.

Sans s'attarder dans un domaine qui n'est pas particulièrement le nôtre, signalons (2) qu'en 1968, *474 millions de francs destinés au tourisme ont figuré dans les budgets d'autres ministères ou organismes publics*, notamment :

- 30 millions au titre du F. D. E. S. pour permettre la réalisation d'équipements touristiques collectifs ;
- 90 millions affectés aux Missions interministérielles intéressant le Languedoc-Roussillon, la côte Aquitaine et la Corse ;
- 240 millions, toujours au titre du F. D. E. S., pour l'hôtellerie et le tourisme social.

En ce qui concerne *le budget du Commissariat proprement dit*, 7.613.590 F sont affectés à une opération de promotion de notre tourisme à l'étranger, opération dont l'idée paraît originale, puisqu'il s'agit — en quelque sorte — de « ristourner » aux agences de voyages étrangères une sorte de prime dans la mesure où le « produit France » aura été vendu par elles à leurs compatriotes, en incitant ceux-ci à venir plus nombreux dans notre pays (3). On nous assure que cette réorientation commerciale a reçu l'agrément des professionnels et nous nous en félicitons mais, encore une fois, il est nécessaire que nos séjours et nos circuits soient affectés de *prix nets et sans surprise*, que nos compagnies aériennes (et celles de l'étranger) puissent être à même de loger, à Paris notamment, les voyageurs qu'elles

(1) Dont l'activité relève tant du Ministre de l'Équipement et du Logement que du Secrétaire d'État du même ministère. *Est-ce un bien ? Est-ce un mal ?* Nous n'avons pas encore été à même d'en juger, mais il est à craindre que cette « diarchie », encore compliquée par l'existence du Commissaire général au Tourisme, ne soit guère profitable à une action concertée dans ce domaine.

(2) M. Sallé (document cité, page 12) en a dressé le tableau détaillé.

(3) Aussi un « Bureau de prospection et études de marché » a-t-il été créé au Commissariat, doté de 3 sections : la première, chargée de l'assistance technique aux professionnels français ; la seconde, de l'organisation des congrès ; la troisième, enfin, remplaçant le « bureau d'accueil » et s'occupant non seulement des voyages des journalistes étrangers mais de toute la structure de l'accueil en France.

transportent dans des avions qui seront de plus en plus importants (1), que ces étrangers bénéficient *d'avantages qui ont été supprimés sans qu'on nous en ait toujours parfaitement expliqué la raison* : nous pensons ici à la détaxe du carburant (suppression contre laquelle nous nous sommes vainement élevés dans le passé) et à l'exonération de la T. V. A. pour les paiements en « *traveller's chèques* ».

A l'Assemblée Nationale (2), le Ministre a déclaré qu'il n'était pas convaincu de la portée de la première de ces mesures : on imagine mal alors pourquoi l'Italie l'a pratiquée, elle qui reçoit chaque année davantage de touristes ; quant à la seconde, il a indiqué qu'il était prêt à la faire étudier plus à fond par ses services, ce dont nous ne pouvons que le remercier, en espérant qu'il vaincra la résistance du Ministère des Finances.

En ce qui concerne *la réorganisation de nos bureaux à l'étranger* (qui connaissent un « abatement » de 4.543.590 F), il ne faudrait pas qu'à cette occasion soient découragés les efforts de nos représentants qui ont souvent accompli sur place une œuvre remarquable avec des moyens pourtant assez réduits.

*
* *

Avant de clore ce chapitre auquel notre intervention à la tribune ajoutera des considérations relatives au *tourisme envisagé à l'échelon de la région*, à la *publicité* et au *tourisme social*, attirons, une fois de plus l'attention des pouvoirs publics sur quelques-uns des **points noirs** de cette *activité nationale*, puisque notre seconde partie aura, elle, précisément pour objet de dresser le bilan *positif* de ce qui a été réalisé dans différents domaines :

— *Tout d'abord, le poids trop élevé des charges sociales* dans l'hôtellerie, la restauration et tous les secteurs de l'accueil, en général. Déjà, dans notre avis relatif à la loi de finances pour

(1) Si la Caravelle et le Bœing 727 ne transportent encore, respectivement, que 95 et 160 passagers, le Bœing 747 long-courrier en transportera de 350 à 450 (suivant les versions) et l'Airbus américain (moyen-courrier) de 260 à 330.

(2) Deuxième séance du jeudi 31 octobre 1968.

1967 (1), nous notions que ces charges, en ce qui concerne les salaires étaient de 10 % en Suisse, 18,3 % aux Pays-Bas, 22,7 % en Autriche, 27,75 % en Belgique, 31 % en Allemagne et 46,70 % chez nous (2).

Tous les orateurs qui sont intervenus à l'Assemblée Nationale n'ont pas manqué de « tirer la sonnette d'alarme » à ce sujet, le Ministre leur répondant que si ces charges paraissent lourdes, elles sont cependant assises sur des salaires forfaitaires plus bas que les salaires réels et que l'introduction de la T. V. A. à 6 % (substituée à la taxe locale, qui était de 8,5 %) avait abaissé le poids des charges fiscales ; le Ministre a d'ailleurs bien voulu lui-même reconnaître que nous étions « le pays le plus cher d'Europe » (3).

N'omettons pas de signaler une initiative heureuse : le décret du 30 mai 1968 a institué une prime spéciale d'équipement hôtelier pour les établissements ou les villages de vacances répondant aux normes officielles de classement. Ce décret fixe à 700.000 F le montant minimum des investissements à réaliser et à 20 chambres au moins (ou 200 lits) l'importance des programmes à exécuter.

— Autre « point noir » : le prix élevé du coût de la construction française, ce qui est peut-être l'explication majeure du fait qu'on ne construit pas chez nous assez d'hôtels, notamment dans les grandes villes et tout particulièrement à Paris ? Là encore, les récentes déclarations de M. Chalandon nous inclinent à un certain optimisme (4), mais il n'en est pas moins vrai que, dans les immeubles à vocation touristique, il faudrait abaisser le prix de revient, simplifier les formalités et même accorder des bonifications d'intérêt.

— Enfin, dernier sujet de préoccupation pour ceux qui souhaitent un développement accru du tourisme parce qu'il est un facteur d'enrichissement pour tous : le développement du

(1) N° 27, Sénat, tome XI, page 14.

(2) Dans son rapport, M. Sallé indique même que, selon les professionnels, elles sont estimées à 58 % des salaires et entre 35 et 41 % du chiffre d'affaires (U. S. A. 40 à 45 % ; Italie 25 à 35 % ; Espagne 12 à 15 %).

(3) Cf. sa réponse aux différents orateurs intervenus à l'Assemblée Nationale, le 31 octobre 1968. A la page 16 de notre avis, nous établissons une comparaison entre l'Espagne, l'Italie et la France en ce qui concerne le prix moyen d'une chambre (pour une personne) dans un hôtel simple et dans un hôtel confortable, fin 1965.

(4) Cf. en particulier celles qu'il a faites au journal « Le Monde » (numéro du 2 octobre 1968), relatives à la nécessité d'abaisser ces coûts et à celle de construire des grands hôtels dans la capitale : « ... Outre les deux dossiers de Neuilly et du boulevard Gouvion-Saint-Cyr... une dizaine de projets importants sont présentement à l'étude qui porteront sur plusieurs milliers de chambres dans la capitale... ».

réseau des autoroutes et des routes à quatre voies, la nocivité de la route à trois voies n'étant jamais assez dénoncée. Pour ne pas parler des Pays-Bas, de la Belgique et de la Suisse, dont la superficie n'a rien de comparable à celle de notre pays, rappelons seulement que l'Allemagne fédérale possède actuellement 3.776 kilomètres d'autoroutes et que l'Italie en a construit 2.443 kilomètres (1) ! En Espagne même et au Portugal, au cours des ans, le réseau routier s'est considérablement amélioré. En France, chaque week-end et la période des vacances sont des occasions d'hécatombes, puisque — pour l'année 1967 — le nombre des tués s'est élevé à 12.751 personnes, celui des blessés à 305.775 et que 1968 s'annonce encore plus catastrophique, le seul nombre des tués ayant augmenté, au cours des trois premiers trimestres, de 10 % !

(1) Au 1^{er} octobre 1968 ; à la même date, la France en a 1.013 kilomètres. Nous ne sommes pas sans savoir que l'état des route n'est pas la seule cause du nombre croissant d'accidents automobiles et, à ce titre, nous nous réjouissons d'apprendre qu'un arrêté va limiter à 90 km-heure la vitesse des conducteurs ayant leur permis depuis moins d'un an. Mais l'importance des crédits consacrés à la disparition des « points noirs » de la route est la preuve que celle-ci reste toujours meurtrière.

II. — LES PRECISIONS CHIFFREES

Elles concerneront successivement :

- le bilan de la saison touristique ;
- la balance du tourisme ;
- les différentes formes d'accueil.

1° La saison touristique.

A. — Quels sont, tout d'abord, les résultats définitifs pour l'année 1967 ?

1. — Arrivée de touristes étrangers par nationalités.

(En milliers.)

NATIONALITES	1967
Allemagne	1.650
Autriche	150
Belgique et Luxembourg.....	1.600
Espagne et Portugal.....	780
Italie	1.480
Pays-Bas	1.030
Grande-Bretagne, Irlande et Dominions.....	1.550
Suisse	760
Scandinavie	310
Etats-Unis	1.060
Canada	120
Amérique latine.....	210
Autres pays.....	1.300
Total	12.000

2. — Répartition des « nuités » par nationalités.

(En milliers.)

NATIONALITES	1967
Allemagne	12.500
Autriche	1.080
Belgique et Luxembourg.....	14.280
Espagne et Portugal.....	8.650
Italie	11.700
Pays-Bas	7.200
Grande-Bretagne, Irlande et Dominions.....	11.800
Suisse	7.200
Scandinavie	2.000
Etats-Unis	5.250
Canada	600
Amérique latine.....	4.500
Autres pays.....	24.900
Total	112.000

3. — Les touristes français à l'étranger (*).

(En milliers.)

PAYS	1966	1967	POURCENTAGE de variation 1967/1966.
Allemagne AH	651,0	648,0	— 0,5
Autriche AH	270,0	249,0	— 7,8
Canada AF	23,0	72,0	+ 257,1
Espagne AF	7.746,0	7.583,0	— 2,1
Etats-Unis AF	67,1	120,9	+ 180,2
Grèce AF	90,0	80,0	— 10,5
Islande AF	1,0	1,0	»
Italie AF	4.690,0	4.707,0	+ 0,4
Japon AF	7,2	6,9	— 4,2
Luxembourg AH	51,4	46,9	— 8,8
Norvège NH	55,8	52,8	— 5,4
Pays-Bas AH	152,0	»	»
Portugal AF	184,7	166,8	— 9,7
Royaume-Uni AF	417,0	»	»
Scandinavie AF	92,0	»	»
Suisse AH	996,0	1.023,0	+ 2,8
Turquie AF	30,0	24,0	— 20,0
Yougoslavie AH	298,0	286,0	— 4,0

AH : arrivées dans les hôtels.

NH : nuitées dans les hôtels.

AF : arrivées aux frontières.

(*) On en revient toujours à l'irritante question : « qu'est-ce qu'un touriste ? » La commission des statistiques des Nations Unies a admis, lors de sa dernière session à New York, que le terme « visiteur » ou « touriste » désigne « toute personne qui se rend dans un pays autre que celui où elle a son lieu de résidence habituelle pour toute raison autre que celle d'y exercer une profession rémunérée dans le pays même ». Cette définition comprend : 1° Les touristes, c'est-à-dire les visiteurs séjournant au moins 24 heures dans le pays visité et dont les motifs du voyage peuvent être groupés en : a) loisirs : agrément, vacances, santé, études, religion et sports ; b) affaires, famille, mission, réunion. 2° Les excursionnistes, c'est-à-dire les visiteurs temporaires séjournant moins de 24 heures dans le pays visité (y compris les voyageurs en croisière). Les statistiques ne doivent pas comprendre les voyageurs qui, juridiquement, ne pénètrent pas dans le pays (voyageurs par air, qui ne quittent pas l'aire de transit de l'aérodrome ou autres cas analogues).

4. — Les touristes français en France.

Répartition des journées de vacances d'été par moyen d'hébergement utilisé.

MOYEN D'HEBERGEMENT	1966	1967
	(Pourcentage.)	
Hôtel	7,0	7,0
Location	20,5	20,0
Résidence secondaire.....	12,5	13,0
Parents ou amis.....	37,0	36,5
Tente ou caravane.....	14,5	15,0
Autres	8,5	8,5
Total	100,0	100,0
Nombre de journées (en chiffres absolus)	434.000.000	470.000.000

On constate, entre 1966 et 1967, une très légère augmentation du nombre des touristes étrangers (+ 200.000), puisqu'ils étaient 11.800.000 en 1966, mais le chiffre des nuitées est resté pratiquement inchangé (111 millions en 1966).

Quant aux Français, on peut noter qu'ils se sont rendus davantage au Canada et aux Etats-Unis (exposition de Montréal), mais qu'ils ont été moins nombreux partout ailleurs — le nombre de possesseurs de résidences secondaires et d'utilisateurs de tentes et de caravanes allant grandissant, ce qui est assez réconfortant en ce qui concerne la participation aux loisirs d'un chiffre toujours plus élevé de personnes.

La statistique annuelle de l'I. N. S. E. E. indique que 20.010.000 Français sont partis en 1967 (soit 42,6 % de la population) : un cinquième des vacanciers habite Paris ; 30,4 % appartiennent aux professions libérales et aux cadres ; 51,1 % aux ouvriers et 10,8 % à l'agriculture.

B. — Qu'en a-t-il été en 1968 ?

Les premiers résultats connus laissent prévoir une diminution du tourisme étranger en France, par rapport à l'année précédente. En revanche, le nombre de touristes français semble devoir être plus élevé que celui de l'an dernier, notamment en dehors des régions de tourisme classique.

Il faut mentionner que, pour certaines contrées, de *mauvaises conditions atmosphériques* ont accentué la baisse de fréquentation pour les touristes étrangers ; toutefois, en fin de saison, la plupart des régions avaient rattrapé une bonne partie du retard enregistré au mois de juin et, dans l'ensemble, la saison peut être considérée comme assez satisfaisante.

Il est évidemment difficile d'évaluer *l'incidence des événements de mai* sur le tourisme en France en 1968 ; on peut cependant considérer qu'une « avance » de 2 millions de nuités hôtelières par rapport à 1967, constatée à la fin du mois d'avril 1968, s'est transformée fin juin en un déficit de plus de 3 millions de nuités (soit — 1 million au total).

Par rapport au premier semestre 1967, le premier semestre 1968 a vu *une baisse d'environ 6,5 %*, principalement du fait de la diminution de la clientèle étrangère.

Il nous a été possible d'établir :

1. — Le tableau de l'arrivée des *touristes dans l'hôtellerie parisienne* (de janvier à août) :

(En milliers.)

NATIONALITES	1967	1968	VARIATION 1968/1967.
Allemagne	198,84	161,98	— 18,5
Argentine	9,79	11,77	+ 20,2
Autriche	14,06	11,50	— 18,2
Belgique	107,94	93,32	— 13,5
Brésil	12,05	14,27	+ 18,4
Canada	36,03	35,98	— 0,1
Danemark	20,12	15,05	— 25,2
Espagne	63,18	52,39	— 17,1
Japon	16,74	18,11	+ 8,2
Finlande	6,37	4,92	— 22,8
Grande-Bretagne	177,66	136,18	— 23,3
Italie	111,45	88,00	— 21,1
Luxembourg	4,90	3,28	— 33,1
Norvège	8,08	6,11	— 24,4
Pays-Bas	83,20	68,44	— 17,7
Portugal	30,17	30,23	+ 0,2
Suède	39,88	31,31	— 21,5
Suisse	59,17	48,89	— 17,4
U. S. A.	316,51	226,75	— 28,4
Divers	335,65	347,16	+ 3,4
Total	1.651,79	1.405,64	— 14,9

2. — Celui des arrivées dans les principales stations de la Côte d'Azur (de janvier à juillet) :

(En milliers.)

NATIONALITES	1967	1968	VARIATION 1968/1967.
Allemagne	12,87	12,11	— 5,91
Argentine	14,05	14,03	— 0,15
Autriche	2,31	1,85	— 19,92
Belgique - Luxembourg	23,17	20,15	— 13,04
Canada	5,60	5,68	+ 1,42
Danemark	2,40	2,01	— 16,25
Espagne	10,04	9,00	— 10,36
Europe centrale.....	3,50	3,65	+ 4,28
Finlande	0,55	0,59	+ 7,27
Grande-Bretagne	22,78	15,90	— 30,21
Italie	41,44	31,42	— 24,18
Norvège	1,45	1,21	— 16,56
Pays-Bas	6,87	5,80	— 15,58
Portugal	1,47	1,30	— 11,57
Suède	6,34	5,23	— 17,51
Suisse	11,98	10,06	— 16,03
U. S. A.....	63,01	44,65	— 29,14
Divers	16,71	17,68	+ 5,80
Total des étrangers.....	246,54	202,32	— 17,94
Total des Français.....	305,15	290,98	— 4,65
Ensemble	551,69	493,30	— 10,59

C. — En ce qui concerne **nos principaux concurrents**, voici quelques données concernant la comparaison des années 1966 et 1967 :

- en Espagne, très légère augmentation (17.252.000 touristes en 1966 et 17.859.000 en 1967) ;
- en Italie, une légère baisse (respectivement 11.986.000 et 11.254.000) ;
- en Suisse, situation éteale (5.924.000 et 5.901.000) ;
- au Portugal, enfin, une assez forte augmentation (1.929.000 et 2.517.000).

Plus convaincants nous apparaissent les chiffres de *la capacité hôtelière*, dans ces différents pays, au 31 décembre 1967 :

PAYS	HOTELS	PENSIONS	AUBERGES	MOTELS	TOTAL (lits disponibles) en milliers.
Espagne	275	110	»	»	385
Italie	777	232	165	»	1.174
Suisse	243	»	»	4	247
Portugal	30	35	3	»	68

Nous avons également voulu indiquer :

1° *Le prix moyen d'une chambre pour une personne, avec le petit déjeuner, taxes et service compris (ramené en francs), année de référence : 1965, d'après les principaux guides de tourisme.*

PAYS	HOTELS SIMPLES		HOTELS CONFORTABLES	
	Grandes villes.	Petites villes et stations.	Grandes villes.	Petites villes et stations.
Espagne	12,60	10,80	21,40	19,20
France	25,20	23,60	43,10	38,20
Italie	24,80	20,90	31,40	25,80

2° L'évolution des prix touristiques dans les pays membres de l'O. C. D. E. *

(1960 à 1967.)

	AUGMENTATION MOYENNE DES TARIFS HOTELIERS (en pourcentage).							AUGMENTATION MOYENNE DES PRIX de restauration (en pourcentage).			
	1963/1964	1964/1965	1965/1966	1966/1967	1960/1965	1960/1966	1962/1967	1965/1966	1966/1967	1960/1966	1962/1967
France	10	15-20	5	7	»	»	»	»	»	»	»
Espagne	0	6,5	4,6	4,3	40	»	»	4,3	»	»	»
Italie	10	0	5,8	5,6	22,4	32,1	30,2	0	»	30-40	»
Portugal	0	0	5,5	0	0	11,2	12	»	»	»	»
Suisse	»	L	L	S	»	»	»	L	»	»	»

L : hausse légère.

S : prix stabilisés.

* Malheureusement, ces renseignements n'ont pu être fournis pour toutes les années. Signalons que l'indice des prix à la consommation a connu les variations suivantes :

Italie, 100 en 1958 ; 119 en 1965. — Suisse, 100 en 1958, 128 en 1965. — Espagne, 100 en 1959 ; 154 en 1965. — France, 100 en 1962 ; 112 en 1965.

2° La balance du tourisme.

L'an dernier, nous avons procédé à une analyse assez poussée des entrées et sorties de devises dans les principaux pays de l'O. C. D. E. (1), en montrant d'une part, combien le tourisme international poursuivait partout sa progression (nombre de déplacements, recettes et dépenses, importance des transports...) et, d'autre part, *la nécessité de repenser toute politique nationale du tourisme en fonction de loisirs* qui tendent à devenir de plus en plus le secteur privilégié de la vie économique.

Contentons-nous donc, cette année, de comparer la balance touristique française pour les seules années 1965, 1966 et 1967 :

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
	(En millions de \$)		
1965	910,0	938,6	— 28,6
1966	1.009,0	997,6	+ 11,4
1967	1.035,0	1.040,5	— 5,5

Pour 1968, il sera sans doute difficile d'établir une balance valable des paiements du tourisme étant donné l'importance des mouvements de capitaux enregistrés en mai et juin ; toute évaluation prévisionnelle serait donc aléatoire.

Le rapporteur de l'Assemblée Nationale (2) a procédé à une analyse par pays d'origine faisant ressortir que cette balance est nettement *positive* en ce qui concerne les U. S. A. (+ 274,5 millions de dollars), la Grande-Bretagne (+ 42,9) et la zone de libre-échange (+ 39,9) mais *négative* vis-à-vis de la Suisse (— 61,8 millions de dollars), l'Italie (— 86,9) et, surtout, l'Espagne et le Portugal (— 216,9).

(1) Document cité, pages 15 et 16.

(2) Document cité, page 5.

3° L'hôtellerie.

Sa capacité globale d'accueil, au 1^{er} janvier 1968, s'élève à 358.526 chambres, réparties en 13.584 hôtels.

1. — Capacité d'hébergement par région de programme.

CIRCONSCRIPTIONS d'action régionale.	1 ETOILE		2 ETOILES		3 ETOILES		4 ETOILES		LUXE 4 ETOILES		TOTAL	
	Hôtels.	Cham.	Hôtels.	Cham.	Hôtels.	Cham.	Hôtels.	Cham.	Hôtels.	Cham.	Hôtels.	Cham.
1. Nord	164	3.193	53	1.445	23	1.191	2	112	1	225	243	6.166
2. Picardie	118	1.945	36	716	11	381	2	77	»	»	167	3.119
3. Région parisienne.....	796	23.824	574	20.730	177	9.148	54	7.421	13	2.871	1.614	63.994
4. Centre	290	4.606	91	2.107	34	1.152	4	142	1	76	420	8.083
5. Normandie Haute	223	3.235	80	1.765	15	494	3	222	»	»	321	5.716
6. Normandie Basse	234	4.449	82	2.218	28	1.145	7	494	3	1.019	354	9.325
7. Bretagne	492	10.925	110	3.612	45	2.597	3	231	»	»	650	17.365
8. Pays de la Loire.....	243	4.868	100	2.937	12	778	4	280	1	266	360	9.129
9. Poitou-Charentes	206	3.407	66	1.675	30	1.176	2	100	»	»	304	6.358
10. Limousin	114	1.937	31	887	12	629	1	76	»	»	158	3.529
11. Aquitaine	535	9.035	217	5.574	60	2.662	15	1.175	2	377	829	18.823
12. Midi-Pyrénées	656	14.272	261	10.803	55	2.827	8	716	2	168	982	28.786
13. Champagne	121	2.064	52	1.346	11	506	1	120	»	»	185	4.036
14. Lorraine	247	4.486	101	3.301	29	1.620	7	635	2	384	386	10.426
15. Alsace	202	3.221	69	2.169	22	1.414	4	482	»	»	297	7.286
16. Franche-Comté	166	3.044	56	1.664	14	694	»	»	»	»	236	5.402
17. Bourgogne	215	3.319	127	2.813	28	1.238	5	323	1	10	376	7.703
18. Auvergne	466	9.686	209	7.542	56	3.504	7	637	»	»	738	21.369
19. Rhône-Alpes	1.306	22.930	616	16.323	239	9.840	41	2.630	5	629	2.207	52.352
20. Languedoc	314	6.549	148	4.172	44	1.982	7	378	»	»	513	13.081
21. Provence - Côte d'Azur - Corse	1.238	21.868	691	18.241	216	8.564	82	5.045	17	2.760	2.244	56.478
France	8.346	162.863	3.770	112.040	1.161	53.542	259	21.296	48	8.785	13.584	358.526

2. — *Investissements réalisés en 1967 et en 1968.*

En 1967, le montant des programmes de construction et de modernisation réalisés à l'aide des crédits de prêts du F. D. E. S. dans l'hôtellerie homologuée s'est élevé à 561.500.000 F. Ces programmes correspondent à la création de 9.736 chambres, dont 4.480 dans des hôtels neufs, et à la modernisation de 10.002 chambres ; 308.454.274 F de prêts du F. D. E. S. ont concouru à la réalisation de ces programmes.

En ce qui concerne l'exercice 1968, on ne dispose de statistiques que pour les huit premiers mois de l'année. Le tableau ci-après donne *ces premiers résultats* en les comparant à ceux de l'année 1967 pour la même période :

	DU 1 ^{er} JANVIER 1968 au 31 août 1968.	DU 1 ^{er} JANVIER 1967 au 31 août 1967.
	(En francs.)	
Montant des investissements.....	376.126.000	350.771.000
Montant des prêts du F. D. E. S.....	183.948.500	157.848.000

On relève donc, en 1968, une nette augmentation des investissements dans l'hôtellerie homologuée de tourisme.

On note également que le montant des crédits des prêts du F. D. E. S. ayant concouru au financement de ces investissements est, pour les huit premiers mois de l'année 1968, supérieur de 17 % au montant des prêts réalisés en 1967 pendant la période correspondante.

3. — *Projets concernant la construction de grands hôtels à Paris.*

La construction de l'hôtel Hilton en 1965 a marqué le début de la *rénovation* de l'hôtellerie parisienne qui se confirme aujourd'hui.

On peut indiquer, en effet, plusieurs projets intéressants :

- un hôtel de 100 chambres, rue Saint-Dominique, réalisé par la Sofitel ;
- l'hôtel du Palais des congrès de la porte Maillot (1.000 chambres) ;
- l'hôtel du boulevard Gouvion-Saint-Cyr (900 chambres) dont les promoteurs sont la Caisse des dépôts et les Relais aériens ;
- un hôtel à Neuilly (à l'angle de la rue Victor-Hugo et de la rue de Lesseps) par la Sodeto et le Club Méditerranée.

Il y a également lieu d'indiquer un projet d'hôtel de 600 à 1.000 chambres à Vandamme-Plaisance et un projet d'hôtel de 600 chambres à Issy-les-Moulineaux. Leur réalisation permettra de concrétiser les objectifs du V^e Plan qui avait indiqué la nécessité de créer, à Paris, 2 à 3.000 chambres dans les catégories 3 ou 4 étoiles.

4° Le tourisme social.

1. — Capacité d'hébergement :

	NOMBRE d'installations.		NOMBRE DE PLACES	
	1967	Du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 1968.	1967	Du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 1968.
Terrains de camping et de caravanning.....	4.100	4.220	1.000.000 (estimation).	1.060.000
Gîtes de France.....	8.000	9.000	40.000	45.000
Auberges rurales.....	760	858	18.200	20.000
Villages de vacances....	51	70	23.000	34.000

2. — Montant des investissements et des prêts accordés par le F. D. E. S.

	1966		1967	
	Montant des prêts accordés.	Montant des investissements.	Montant des prêts accordés.	Montant des investissements.
Auberges rurales.....	5.279.500	11.267.525	6.461.000	12.394.000
Terrains de camping....	11.533.500	23.484.078	27.068.000	54.290.640
Gîtes	4.293.600	11.406.500	(*) 963.300	2.290.800
Centres de vacances....	14.663.500	35.218.390	20.190.500	51.162.800
Total	35.770.100	81.376.493	54.682.800	120.138.240

(*) Les gîtes ne sont plus financés sur les crédits du F.D.E.S., d'où la chute de ce poste, en 1967.

De plus en plus, le tourisme, surtout en ce qui concerne les séjours de nos nationaux à l'étranger, semble être *le fait des « clubs »* qui se sont multipliés au point que le Gouvernement a quelquefois été amené à réagir contre les agissements de certaines entreprises de loisirs qui ne présentaient pas des garanties suffisantes (on se rappelle encore la mésaventure des Français bloqués en Afrique Orientale et qui ont dû payer deux fois leur billet de retour !). Heureusement, de nombreuses associations offrent à leurs adhérents une gamme de prix fort acceptables et *des possibilités de plein air* qu'ils n'auraient jamais à leur disposition s'ils devaient les payer individuellement ; qu'il nous soit permis ici de citer *le Touring Club de France* et *le Club Méditerranée*, dont la vogue grandissante montre qu'ils ont su s'adapter aux goûts d'une clientèle jeune de plus en plus exigeante.

5° Plaisance et nautisme.

Réservant pour notre rapport oral un certain nombre de considérations touchant au développement grandissant de cette activité dont — par ailleurs — les rapporteurs à l'Assemblée Nationale ont déjà beaucoup parlé (1), nous nous contenterons cette année de faire connaître *les opérations restant à financer sur le programme régionalisé des ports de plaisance pour le V^e Plan :*

Nord.

Calais (port des yachts), Gravelines, Boulogne (2^e tranche), Dunkerque (2^e tranche).

Montant des investissements : 6.580.000 F.

Reliquat de l'enveloppe de subventions : 600.000 F. .

Picardie.

Le Crotoy, Le Hourdel.

Montant des investissements : 750.000 F.

Reliquat de l'enveloppe des subventions : 100.000 F.

Haute Normandie.

Pont-Audemer, Saint-Valery-en-Caux, Rouen, Fécamp.

Montant des investissements : 6.440.000 F.

Reliquat de l'enveloppe des subventions : 1.288.000 F.

(1) Document cité, pages 32 et 33.

Basse Normandie.

Granville (anse du Hétel), Ouistreham.

Montant des investissements : 4.915.000 F.

Reliquat de l'enveloppe des subventions : 951.000 F.

Bretagne.

Arradon, Saint-Quay-Portrieux, Lézardrieux, Paimpol, Saint-Cast, Erquy, Bénodet, Lancieux, Tréguier, Camaret, Penvenan.

Montant des investissements : 11.810.700 F.

Reliquat de l'enveloppe des subventions : 3.344.000 F.

Pays de la Loire.

Les Sables-d'Olonne, Saint-Nazaire, Pornic, Le Croisic, Préfailles.

Montant des investissements : 10.450.000 F.

Reliquat de l'enveloppe des subventions : 2.090.000 F.

Poitou - Charentes.

Mortagne (2^e tranche), Fouras, Royan, Saint-Georges-de-Didonne.

Montant des investissements : 9.500.000 F.

Reliquat de l'enveloppe des subventions : 1.350.000 F.

Aquitaine.

Socoa (1^{er} tranche).

Montant des investissements : 2.135.000 F.

Reliquat de l'enveloppe des subventions : 427.000 F.

Provence, Côte d'Azur, Corse.

Antibes (2^e tranche), Marseille Pointe-Rouge (3^e tranche), Carry-le-Rouet, Le Pradet, Porquerolles (2^e tranche), Le Lavandou.

Montant des investissements : 23.068.000 F.

Reliquat de l'enveloppe des subventions : 5.539.000 F.

Languedoc - Roussillon.

Grau-Saint-Ange, La Grande-Motte, Carnon, Leucate, Saint-Cyprien, Banyuls.

Montant des investissements : 21.900.000 F.

Reliquat de l'enveloppe des subventions : néant.

Nous déplorions l'an dernier (1) que 1967, baptisée « Année internationale du tourisme », n'ait pas été « une bonne année » et souhaitons qu'il n'en soit pas de même en 1968. Il est évident maintenant que le *renouveau attendu ne s'est pas manifesté* et, si cela tient éminemment à des causes conjoncturelles (restriction des devises aux U. S. A. et en Grande-Bretagne, crise de mai et juin, conditions atmosphériques), on peut se demander si — année après année — il n'y a pas toujours un certain nombre de « raisons » qui justifient trop facilement les échecs enregistrés? N'y a-t-il pas *une cause plus profonde* qui serait celle d'un certain *ralentissement de l'expansion économique française*, lié — nous l'avons dit au début de cet avis — à *l'absence d'une politique d'ensemble*? Il faut espérer que les responsables du tourisme français à tous les échelons en ont assez pris conscience pour essayer — avec des moyens accrus — d'y porter immédiatement remède.

III. — Examen en commission.

Chaque année, votre rapporteur pour avis s'engage à faire figurer dans son rapport les observations présentées, en commission, par un certain nombre de ses collègues, estimant qu'elles doivent être portées à la connaissance du Gouvernement au moment du débat public.

M. Joseph Yvon s'est élevé, tout d'abord, contre la *disproportion existant entre les moyens des services du Commissariat au Tourisme et le montant des interventions publiques de l'Etat*; citant notamment le chapitre 56-01 du budget du Commissariat, il a regretté que d'importants crédits d'études ne soient pas prévus pour l'aménagement touristique du territoire (2). Lorsque votre rapporteur a fait observer que nombre de crédits étaient inscrits aux budgets d'autres ministères (soit 474 millions de francs en 1968) et que *les missions interministérielles du Languedoc-Roussillon, de la Côte Aquitaine et de la Corse* avaient accompli une œuvre importante, le président de la commission, M. Jean Bertaud, a regretté que les constructions de la côte languedocienne ne soient pas toujours en harmonie avec le paysage.

(1) Document cité, pages 32 et 33.

(2) Au titre V (Investissements accordés par l'Etat), 6^e partie, en face du chapitre 56-01, se trouve en effet répétée la mention « mémoire ».

M. Etienne Restat a souligné *l'action touristique menée, cet été, par les jeunes agriculteurs du Sud-Ouest qui ont offert gratuitement des produits de la terre aux touristes de passage.*

M. Chauty, après avoir appuyé les observations de votre rapporteur relatives à *l'aménagement rural*, a regretté que les « paysages » de certaines contrées soient défigurés et que les gîtes à gibier disparaissent en de nombreuses régions de la Bretagne. Faisant allusion à la réalisation du parc régional d'Armorique, il a montré que celui-ci correspondait à la définition du « tourisme total », qui est à la fois dépaysement, détente et découverte d'une contrée ou d'un pays.

Il a demandé — appuyé en cela par M. Bertaud et M. Vadepiéd — que soit mis fin aux agissements intolérables de certains « plaisanciers » qui, par leurs imprudences répétées, mettent en péril la vie des membres des sociétés de secours maritime.

M. René Jager a souligné que *le tourisme était surtout à la charge des municipalités et des conseils généraux* et il a regretté que l'effort de l'Etat ne soit pas assez considérable en faveur de l'aménagement des plans d'eau. Après avoir cité quelques exemples du classement fantaisiste des hôtels dans sa région, il a demandé que s'instaure devant la commission, puis en séance publique, un débat sur *la nécessité d'une politique d'ensemble du tourisme français.*

M. Gargar a déploré que *le développement du tourisme aux Antilles* — et notamment à la Guadeloupe — *soit trop axé sur la venue des Américains* ; il a suggéré que soit étudié un aménagement du prix des transports aériens pour favoriser l'arrivée des touristes français attirés par la beauté et le charme de ces îles de la mer des Caraïbes.

Enfin, M. Picard s'est élevé contre *l'habitude prise, en violation de certains règlements, d'abandonner des carcasses de voitures le long des routes*, défigurant ainsi définitivement certains sites ruraux : pour la seule région parisienne, la Préfecture de police indique qu'en 1959, 101 véhicules ont été abandonnés ; 3.628, en 1964 ; 6.426, en 1967 et 8.500, en 1968.

Sous réserve de ces observations, votre Commission des Affaires économiques et du Plan donne un avis favorable aux dispositions du projet de loi de finances pour 1969, adoptées par l'Assemblée Nationale, sur les crédits du Ministère de l'Équipement et du Logement : Commissariat au Tourisme.